

DELIBERATION : 2020-06-18

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement de Points d'Apport Volontaire (PAV)

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :
Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoît :
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :
ROUSTAN Claude

Val de Chalvagne :

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement de Points d'Apport Volontaire (PAV)

Exposé :

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de gestion des déchets, la CCAPV organise sur son territoire la collecte des déchets ménagers en Points d'Apport Volontaire (PAV). Afin de permettre le passage en extension des consignes de tri, de favoriser le geste de tri des habitants et de rationaliser les coûts de collecte, la CCAPV a fait le choix de passer intégralement à compter du 1^{er} janvier 2020 en collecte en biflux (papiers et emballages en mélange) et en collecte verticale (colonnes aériennes et/ou semi-enterrées).

A ce titre, plus de 230 points de collecte ont été aménagés et équipés en 2019, sur l'ensemble du territoire. Ces aménagements et modifications réalisés en matière de gestion des déchets répondent directement aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui prévoit de réduire de -50% les déchets mis à l'enfouissement en 2025 par rapport à 2010.

Une année après la mise en service de ces nouvelles modalités de collecte, les statistiques mettent en évidence une progression du tri sélectif de près de 100% en poids collecté et une réduction de plus de 20% en poids des ordures ménagères collectées.

Cette première année de fonctionnement a également mis en exergue la nécessité d'aménager de nouveaux points de collecte ou d'en modifier d'autres. Ainsi, considérant les besoins nouveaux en création de PAV, en acquisition de colonnes aériennes et la nécessité de mettre en place des colonnes semi-enterrées dans certains secteurs conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, les aménagements rendus nécessaires en 2021 sont estimés à la somme de 330 000 € HT.

Considérant le coût de l'opération, il est soumis au conseil communautaire l'opportunité de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2021, de la DSIL 2021 et du Plan de Relance à hauteur de 70% des dépenses prévisionnelles.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

<u>Dépenses prévisionnelles HT :</u>	330 000,00 €
<u>Recettes prévisionnelles :</u>	
Aides de l'Etat au titre DETR/DSIL 2021 et Plan de relance (70%)	231 000,00 €
Autofinancement	99 000,00 €

Décision :

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** une aide financière à hauteur de 70 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021, de la DSIL 2021 et/ou du Plan de Relance,
- **D'APPROUVER** le plan de financement pour l'aménagement de PAV pour un montant prévisionnel de 330 000,00 € HT,
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes à cette opération au Budget Annexe des Ordures Ménagères 2021,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 15 décembre 2020
Le Président,



Maurice LAUGIER